



MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Bulletin officiel du 19 juillet 2019

COMMUNE DE SAVIESE

mise à l'enquête publique

L'administration communale de Savièse soumet à l'enquête publique les demandes en autorisation de construire formulées par :

- Requérant : Brasserie du Vieux Chemin par M. Patrick Duc, Savièse
Propriétaire : Mme Alice Rudaz, Savièse
Auteur des plans : CS Plan sàrl, Savièse
Type de réalisation : la construction d'une halle, avec location, brasserie et espace vente
Situation : parcelle no 9275, plan no 52, au lieu-dit « Redin » - coordonnées 592'134/121'046
Zone : Mixte artisanale et commerciale
- Propriétaire, requérant et auteur des plans : La Gentiane Architecture, Savièse
Type de réalisation : la construction de trois villas mitoyennes
Situation : parcelle no 10388, plan no 20, au lieu-dit « La Corna » - coordonnées 590'888/121'980
Zone : Résidentielle R30
- Propriétaires et requérants : MM. Patrick et Laurent Dubuis, Savièse
Auteur des plans : M. Hervé Savioz, architecte, Sion
Type de réalisation : la transformation d'une maison
Situation : parcelle no 1634, plan no 16, au lieu-dit « Les Mouresses » - coordonnées 592'524/122'301
Zone : Résidentielle R30
- Requérants : M. et Mme Miguel et Barbara Léger, Savièse
Propriétaire : M. Miguel Léger, Savièse
Auteur des plans : Jérôme Disière & Fils SA, Vétroz
Type de réalisation : la construction d'une terrasse
Situation : parcelles nos 5493, 5495 et 5496, plan no 34, au lieu-dit « Les Cohantses » - coordonnées 592'801/121'537
Zone : Extension villages E50
- Propriétaire et requérant : M. Pierre Luyet, Savièse
Auteur des plans : Photosun, Plan-les-Ouates
Type de réalisation : la pose de panneaux solaires et d'une PAC extérieure
Situation : parcelle no 5285, plan no 26, au lieu-dit « Tsambotte » - coordonnées 592'571/121'928
Zone : Résidentielle R20

Les plans peuvent être consultés au bureau technique communal.

Les observations éventuelles sont à adresser en deux exemplaires, dans les 30 jours, à l'administration communale.

Savièse, le 19 juillet 2019

L'ADMINISTRATION COMMUNALE